

01-2011

Département <u>Haute-et-Normandie</u> Commune <u>VELAINE EN HAYE</u>		DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers en exercice <u>14</u>
		Séance du <u>11 Avril 2011</u>	Nombre de conseillers présents <u>12</u> Nombre de suffrages exprimés <u>13</u>	

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. OURTOT Jean-Marie, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. MOUVILLIER Philippe, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		154 660,93		245 333,73		399 994,69
Opérations de l'exercice.	174 301,74	444 607,28	773 010,38	109 640,62	947 312,12	151 012,90
TOTAUX.	174 301,74	569 268,24		1 341 739,35	947 312,12	1 911 007,59
Résultats de clôture		394 966,50		568 728,97		
Restes à réaliser.	843 235,40				843 235,40	
TOTAUX CUMULÉS.	1 017 537,14	569 268,24	773 010,38	1 341 739,35	1 790 547,52	1 911 007,59
RÉSULTATS DÉFINITIFS	448 238,90			568 728,97		120 480,07
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice.						
TOTAUX.						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser.						
TOTAUX CUMULÉS.						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. les Conseillers présents



Pour expédition conforme
Le président,

7/0 JM OURTOT
1er Adjoint au Maire

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

02-2011

(1) DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Séance du 11 AVRIL 2011
concernant l'approbation du compte de gestion par Mme CLAUSE RENÉE & N. WIDLOEGER André
receveurs

Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. NORENVILLIER Philippe

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- (1) Rayer la mention inutile.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

T.S.V.P.

- 1^o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
2^o Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
3^o Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);
— Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

Fait et délibéré à VELAIN-EN-HAÏE

le 11/04/ 2011

Ont signé au registre des délibérations : MM. Les Bourgeois présents

Pour expédition conforme :

Ph. NORENVILLIER
Député-maire



COMMUNE de VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session en exercice : 14
de présents : 12 ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire.
de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERD Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM. PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GUIDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GUIDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Objet : TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT SPÉCIAL À LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES 05/2011

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 141 III.3 bis. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-2 du code de la sécurité sociale ;
2. Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnés aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
3. Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
4. Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la 1^{re} année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement des personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II.3 du code général des impôts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

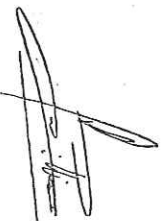
Décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011

Le Maire



COMMUNE de VELAINÉ EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 légale, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire, de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDI Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GUIDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GUIDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Cadence des Amortissements

06/2011

Selon les instructions de la Trésorerie de TOUL-COLLECTIVITÉS concernant le fonctionnement des comptes 20 qui doivent faire l'objet d'amortissement,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, fixe pour le budget principal de la commune, les cadences d'amortissement sur une période :
- d'un an (pour 2011) : pour les frais d'études (article 2031).
- de cinq ans (à partir de 2011) : pour les subventions versées aux organismes publics (2041).

Pour copie conforme
Le Maire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011

Le Maire

07-2011

54557 Commune de VELAINÉ EN HAYE BP 2011
Code INSEE Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT (1)

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 231 290,51	1 110 830,44

+

+

+

RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 120 460,07
=		=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 231 290,51	1 231 290,51
---	--------------	--------------

INVESTISSEMENT (1)

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	598 612,37	1 046 881,27

+

+

+

RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	843 235,40	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 394 966,50
=		=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 441 847,77	1 441 847,77
--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (3)	2 673 138,28	2 673 138,28
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de réalisation des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux crédits à l'annulation d'un titre et non rattachés (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles sont inscrites au budget primitif. Les restes à réaliser de la section d'investissement = R.A.R. + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = R.A.R. + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE de VELAIN EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 légal, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire, de votants : 13

Étaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDI Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTELL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : SUBVENTIONS 2011 08/2011

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs réunions de la commission « Relation des associations » ont eu lieu pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2011 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Loitissement Chauxfour	300 €
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	2 000 €
Association Famille Rurale	3 800 €
Association Famille Rurale – Cantine	16 000 €
Association Partage Loisirs	600 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	600 €
Association Sportive	9 450 €
Amicale du personnel communal	1 400 €
Association de Chasse Communale Agrée	100 €
Association Pour le Relais de Velaine	500 €
Centre Communal d'Action Sociale	10 000 €
Comité des fêtes	1 560 €
Foot de Villey Saint Etienne	300 €
Génération SCI - FI	100 €
GELIST (Trisomie 21)	350 €
Institut Saint Camille	300 €
Prévention routière	100 €
Poney Club	100 €

Ski Vélo Evasion	100 €
Société Protectrice des Animaux	150 €
Tennis Club	100 €
MONTANT TOTAL	47 910 €

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011.

Le Maire

Pour copie conforme
Le Maire
Ph. MORENVILLIER

COMMUNE de VELAIN EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session en exercice : 14
de présents : 12
de votants : 13
légal, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERD Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PLAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à MOUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil: Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TRAVAUX EN RÉGIE SUR L'EXERCICE 2010 09/2011

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés directement par les agents communaux :

- Réalisation d'un abribus
- Rénovation de la maison des associations
- Rénovation de la maison des jeunes
- Rénovation des toilettes de l'école maternelle
- Peinture des salles à l'école primaire

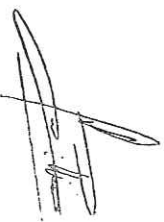
Il convient de passer les opérations suivantes (voir tableau ci-joint pour le détail des mandats) :

Recettes de Fonctionnement Compte 722-042		Dépenses d'Investissement	
Opération	Montant Total Mandaté à transférer	Imputation	Montant à mandater
Réalisation d'un abri-bus	142,58€		142,58€
Rénovation de la maison des associations	2311,13€		2311,13€
Rénovation de la maison des jeunes	898,83€	213-040	898,83€
Travaux à l'école maternelle	465,44€		465,44€
Travaux à l'école primaire	498,46€		498,46€
MONTANT TOTAL			4316,44€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'entreprendre les démarches nécessaires à son exécution.
Pour copie conforme

Le Maire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011 Le Maire



COMMUNE de VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GUIDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GUIDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TARIFICATION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DES PETITES FÊTES 10/2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la maison des petites fêtes (maison des jeunes) est désormais équipée d'une cuisine professionnelle et va donc pouvoir être louée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer ce bâtiment aux tarifs suivants et exclusivement aux Velainois:

TARIFS	
Un mercredi	35 €
Un week end	150 €

Un chèque de caution s'élevant à 1500 € sera demandé à chaque réservation.

Monsieur le Maire présente également le règlement intérieur qui est un document permettant de définir le mode de fonctionnement de l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la tarification de la maison des petites fêtes ainsi que son règlement intérieur ci-joint.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011.

Pour copie conforme
Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

COMMUNE de VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GUIDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GUIDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CLUB INFORMATIQUE - TARIFICATION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR 11/2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 les enfants et les adultes pourront apprendre et se perfectionner en informatique. Cette activité aura lieu une fois par semaine le mercredi matin pour débuter.

Les cours seront dispensés par un membre de l'Association Lorraine Aide Informatique Nancéienne (A.L.A.I.N.). Le tarif de cette intervention est fixé à 150€ par mois.

Monsieur le Maire propose de demander une participation de :

-50€ par personne par trimestre pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire présente également le règlement intérieur du club informatique qui est un document permettant de définir le mode de fonctionnement de l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la tarification du club informatique ainsi que son règlement intérieur ci-joint.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

COMMUNE de VELAINÉ EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 légale, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire.
de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERD Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM. PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : RÈGLEMENT INTÉRIEUR MÉDIATHÈQUE 12/2011

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de la médiathèque est un document qui permet de définir le mode de fonctionnement de l'équipement.

Il présente au Conseil municipal le règlement intérieur de la médiathèque et propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la médiathèque ci-joint.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011 Le Maire

COMMUNE de VELAINÉ EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 légale, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire.
de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERD Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM. PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DES PLATEAUX RALENTISSEURS SUR LE CD 90 13/2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché a été passé avec la société SLD pour l'aménagement de plateaux ralentisseurs le long du chemin départemental 90.

Le Maire précise la nature des équipements envisagés :

- plateaux ralentisseurs
- îlot séparateur de voies
- signalisation verticale et horizontale

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Département pour effectuer cette pose de ralentisseurs car les routes lui appartiennent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'aménagement de sécurité du CD90 et charge le Maire de signer ce document et tout document qui s'y rapporterait.
La convention est jointe à la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011 Le Maire

COMMUNE de VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : ONF-PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNÉE 2011 14/2011

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'actions mené par l'ONF pour l'année 2011. Il s'agit du cloisonnement sylvicole des parcelles 5 et 6 pour un montant de 1.250.00€ HT en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le programme d'actions 2011 concernant le cloisonnement sylvicole.
- 2) Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011

COMMUNE de VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation de présents : 12 de votants : 13

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : RACHAT CONCESSION CIMETIERE 15/2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame THEIL Nathalie souhaite vendre sa concession n° 111/40 à la mairie de Velaine en Haye car elle quitte définitivement la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de racheter la concession à Madame THEIL Nathalie pour 38 €.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011

COMMUNE de VELAINÉ EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 Avril 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mil onze, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la commune de Velaine en Haye étant assemblée en session
en exercice : 14
de présents : 12
de votants : 13
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MORENVILLIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDI Marie-José, POIRIER Marie-Christine, Mme DEVILLE Sandrine, MM, PIAT Francis, GIRARD Marc, Mmes GIUDICI Karine, CHRISTOPHE Aude, MM BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUJIN Thomas.

Absents : ARMAND Thierry (procuration à M. OUDOT Jean-Marc), LECLERC Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Karine GIUDICI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CANTINE 16/2011

Le Conseil Municipal a décidé de programmer sur l'année 2011 des travaux de rénovation et extension de la cantine scolaire.

⇒ Montant des Travaux HT : 300 0000 €

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 17 juin 2010, M. Frédéric SORLA a été désigné maître d'œuvre, architecte, de ce projet.

Vu leur importance, ces travaux vont grever de façon conséquente le budget communal.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter Monsieur le Député Philippe MORENVILLIER, pour l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2011.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 Avril 2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 Avril 2011.

Le Maire

Pour copie conforme
Le Député-Maire,
Ph. MORENVILLIER

